



### **Déclaration de la Commission européenne sur les mesures futures concernant le pétrole russe**

Afin d'éviter les risques critiques pour la sécurité et les dépendances énergétiques résultant de la poursuite des échanges énergétiques avec la Fédération de Russie, la Commission européenne reste déterminée à assurer la suppression progressive de toutes les importations de pétrole restantes en provenance de la Fédération de Russie d'ici la fin de 2027, conformément à la déclaration de Versailles.

La Commission a l'intention de présenter, au début de 2026, une proposition législative visant à interdire les importations de pétrole en provenance de la Fédération de Russie aussitôt que possible, mais au plus tard à la fin de 2027.

La Commission évaluera attentivement l'incidence potentielle d'une cessation accélérée des importations de pétrole sur la sécurité de l'approvisionnement, l'économie et la compétitivité des États membres les plus touchés.

La Commission travaillera activement, dans un esprit de solidarité, avec les États membres directement touchés et les autres États membres concernés, afin de définir des mesures appropriées pour réduire au minimum les risques éventuels identifiés dans l'évaluation, en facilitant l'accès à d'autres sources d'approvisionnement.

---